

BULLETIN D'INSCRIPTION ENFANT - SAISON 2025/2026

ADHESION

Pour participer à nos activités, l'adhésion est individuelle et obligatoire.

Elle est valable du 1^{er} septembre au 31 août.

Son coût est de 9 € pour les fontainois-es et de 29 € pour les non fontainois-es.

COTISATION

Le coût des activités est calculé à l'année. La MLC garantit, par saison, une base de 30 séances minimum et 32 maximum. Les cours ne sont pas assurés les jours fériés, ni pendant les vacances scolaires. Un calendrier est disponible à l'accueil. Toute année commencée est due.

La cotisation est payable en totalité au moment de l'inscription. Le paiement pourra être effectué :

- Soit la totalité en espèces, chèque bancaire, chèque vacances ou par internet
- Soit par la remise de 3 chèques bancaires encaissables mi septembre pour le premier, au 05 décembre pour le deuxième et au 5 février pour le troisième.

Le paiement fractionné est une facilité de règlement et non un règlement trimestriel.

PRINCIPE D'INSCRIPTION ET DE REMBOURSEMENT

Les inscriptions sont fermes et définitives.

L'adhésion n'est jamais remboursée.

Aucun remboursement d'activité ne sera consenti sauf cas de force majeure : arrêt maladie d'une durée supérieure à un mois. Un certificat médical sera exigé

Toute demande sera étudiée par la direction et, en cas de remboursement, le montant sera diminué des frais de dossier et des séances effectuées.

Dans les cas où les conditions d'ouverture d'une activité ne sont pas remplies, celle-ci sera annulée et entraînera le remboursement intégral des versements. Si une activité est interrompue en cours d'année, du fait de la MLC, les séances réalisées resteront dues ainsi que l'adhésion, les séances non assurées seront remboursées.

Les représentants légaux des enfants autorisent les responsables de la MLC à prendre toutes les décisions nécessaires en cas d'urgence médicale.

Concernant les enfants mineurs inscrits aux activités, les représentants légaux ou toute personne habilitée par eux doivent accompagner leurs enfants jusqu'au lieu où se déroule l'activité, s'assurer de la présence de l'animateur et lui signaler la présence de leur enfant. Les parents ont également l'obligation de venir chercher leur enfant à l'heure de fin des activités. En cas de retard du parent ou de son représentant, l'animateur et/ou le secrétariat de la MLC doit être avertis au plus vite.

SEANCE D'ESSAI

Possible, si le cours n'est pas complet, après règlement d'une somme de 10 € (déduite du forfait si inscription à l'activité).

Toute inscription à la Maison des Loisirs et de la Culture La Chardonnière de Fontaines sur Saône entraîne l'acceptation totale du règlement intérieur qui est disponible au secrétariat et visible sur le tableau d'affichage.

Souhaite recevoir la newsletter

DROIT A L'IMAGE

J'autorise Je n'autorise pas

La MLC La Chardonnière à utiliser à titre gracieux une image prise au cours d'une activité sur laquelle j'apparais, pour sa communication interne ou externe, sur différents supports.

Fait à Fontaines sur Saône le

Signature de l'adhérent

